



PATRICIA SAVIN

PRÉSIDENTE D'ORÉE, AVOCATE ASSOCIÉE CHEZ DS AVOCATS

« Les entreprises et les territoires s'apportent mutuellement des services »

Forte de plus de 150 membres représentant entreprises, collectivités, organismes professionnels, associations et personnalités qualifiées, ORÉE est une association reconnue pour son approche opérationnelle en faveur de l'ancrage des entreprises sur le territoire, principalement sur les enjeux environnementaux. Patricia Savin, présidente d'ORÉE, avocate associée chez DS Avocats, met en perspective la corrélation étroite entre la dynamique du territoire et celle des entreprises en matière d'économie circulaire.

Comment mesure-t-on l'apport des activités des entreprises pour un territoire ?

P. S. : L'article 225 de la loi Grenelle 2 (reporting extra-financier des entreprises) donne des pistes pour évaluer l'impact territorial, économique et social de l'activité des entreprises en matière d'emplois, de développement régional ou d'impacts sur les populations locales. Mais en étudiant les rapports extra-financiers, ORÉE a repéré la difficulté des entreprises à aborder ces indicateurs. Afin de les aider à caractériser les différentes composantes d'un indicateur d'interdépendance territoire/entreprise, ORÉE a créé un groupe de travail « Ancre local ». Parmi ses actions, ce groupe de travail a réalisé l'an passé une étude dont les résultats ont montré que certaines entreprises ont réalisé des études

d'impact sur les emplois directs et indirects générés par leurs activités et que d'autres travaillent sur des outils de monétarisation de leurs impacts sur le territoire.

Quels sont les autres enseignements de l'étude d'ORÉE sur le sujet ?

P. S. : ORÉE a répertorié et classé les actions d'ancrage local des entreprises au regard de quatre enjeux : l'image (réputation), l'autorisation d'exploitation (licence to operate), l'innovation sur les marchés et la co-production de ressources communes. Cette base servira aux membres du groupe de travail pour nourrir les critères de l'indicateur d'interdépendance des entreprises avec leurs territoires.

En quoi l'entreprise et le territoire sont-ils interdépendants ?

P. S. : Les deux entités s'apportent mutuellement des services :

- l'activité des entreprises est liée au territoire par ses approvisionnements en ressources, sa réserve de main-d'oeuvre et le savoir-faire local tout en instaurant une confiance avec les parties prenantes via des partenariats ;
- la vitalité du territoire dépend de l'activité des entreprises à travers la création d'emplois, sa participation à la vie du territoire, par la génération d'activités économiques ou encore par l'aménagement du territoire.



Le secteur minéral a un rôle capital dans le processus de l'économie circulaire



Qu'est-ce que l'écologie industrielle et territoriale peut et doit apporter à l'économie circulaire (EC) ?

P. S. : L'écologie industrielle et territoriale (EIT) est une approche opérationnelle de l'économie circulaire puisqu'elle étudie les flux de matières et d'énergie sur un territoire. Son objectif est de créer de réels écosystèmes industriels et territoriaux où, à titre d'exemple, les déchets deviennent des ressources. L'écologie industrielle se concrétise, d'une part, par des mutualisations de biens, de ressources ou de services permettant de réaliser des économies d'échelle et, d'autre part, par des synergies de substitutions où les externalités d'une entreprise sont remplacées par d'autres plus vertueuses. L'écologie industrielle et territoriale apporte à l'économie circulaire une dimension réellement coopérative et territoriale. À ce titre, les acteurs du territoire co-construisent des solutions en faveur de l'environnement et de l'économie locale afin que les intérêts collectifs et individuels puissent converger, avec à la clé des emplois non délocalisables créés, un territoire attractif, des ressources et des déchets mieux gérés.

de l'importance du prix du transport sur le prix final des granulats, le secteur s'engage dans des boucles courtes, propres à l'économie circulaire. Tels sont les enjeux auxquels l'UNICEM contribue et porte auprès de ses adhérents.

Vous venez de monter un groupe de travail sur les déchets de la déconstruction, dénommé club métier déconstruction. Quels en sont ses objectifs ?

P. S. : Le club métier déconstruction est né du besoin de plusieurs acteurs, notamment SNCF et EDF, de valoriser davantage les déchets du BTP pour produire des matières d'avenir. Dans cette perspective, l'UNICEM a partagé son expérience pour nous aider à identifier les points de convergence et les synergies possibles afin d'être complémentaires.

Ce club métier a pour vocation d'informer ses membres des évolutions réglementaires et technologiques dans le domaine du recyclage et de la valorisation, d'échanger sur les problématiques et les solutions viables rencontrées sur les territoires et de se regrouper pour développer de nouveaux projets.

LES DÉCHETS DU BTP PRIORITÉ NATIONALE ET TERRITORIALE

Spécialiste de cette question, quel regard portez-vous sur la façon dont les métiers de la ressource minérale s'intègrent au processus de l'économie circulaire ?

P. S. : Représentant près de 240 millions de tonnes, les déchets du BTP sont une priorité au niveau national (loi de transition énergétique) et territorial. Les métiers de la ressource minérale ont donc un rôle capital dans le processus de l'économie circulaire, qu'ils jouent d'ores et déjà avec l'optimisation de la ressource via l'éco-conception, par la réutilisation des déchets in situ ou via d'autres chantiers : réaménagement de carrières ou valorisation de matières recyclées dans de nouveaux produits. Enfin, compte tenu

Les missions d'ORÉE

ORÉE a été créée pour développer une réflexion commune sur les meilleures pratiques environnementales et mettre en œuvre des outils pratiques pour une gestion intégrée de l'environnement à l'échelle des territoires. Son action se reflète à travers 3 priorités :

- la biodiversité et l'économie ;
- l'économie circulaire ;
- le reporting RSE et l'ancrage local des entreprises.

L'association se veut également force de propositions auprès des instances politiques et décisionnaires afin de porter les intérêts et avis de ses adhérents sur les textes en préparation.

Sur l'économie circulaire, ORÉE accompagne les territoires dans la mise en œuvre de démarches d'écologie industrielle en les assistant pour le dimensionnement des projets grâce à la mise à disposition de son expertise et en proposant une co-animation.

importants sont à signaler, tels qu'une plus grande attractivité pour les nouveaux talents, une meilleure cohésion sociale, une confiance renforcée avec les parties prenantes, etc.

Afin d'encourager l'engagement des TPE-PME, la plateforme RSE réfléchit aux outils de mesure et de pilotage de la performance globale en veillant à ce qu'ils soient pertinents et adaptés à la taille de ces entreprises. En complément, une expérimentation de labels RSE sectoriels va être menée pour valoriser les TPE/PME et ETI responsables : un appel à manifestation d'intérêt est en cours de validation.

La RSE fait partie intégrante des politiques des grands groupes. Comment la rendre tangible pour les PME et comment aider celles-ci à mieux intégrer le développement durable dans leur stratégie ?

P. S. : L'engagement responsable des PME est un des enjeux majeurs de la plateforme nationale RSE dont ORÉE est membre titulaire. Et si la RSE offre de réelles perspectives sociales et environnementales pour les PME, nous insistons avant tout sur les bénéfices économiques (et le retour sur investissement) dont profitent les entreprises responsables. Des bénéfices tout autant liés à la conquête de nouveaux marchés avec de meilleurs produits, mais permettant également la différenciation concurrentielle par une image responsable renforcée, la gestion durable des ressources, ainsi que la pérennité des activités grâce à des progrès continus. Des bénéfices moins tangibles mais tout aussi